

l'an deux mil vingt -trois
le vingt-et-un novembre à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,
COSTEDOAT, CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA,
LE MOING, MILON, MUNIER, PASSET, SANTINHO

Date de convocation
16 NOVEMBRE 2023

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. DIOP a donné procuration à M. BONY
Mme GILLMANN a donné procuration à Mme CHERET
M. LAMIRAL a donné procuration à M. FOUILLOT
Mme RANCE a donné procuration à Mme LE MOING

**Date d'affichage
de la convocation**
16 NOVEMBRE 2023

**Date de publication
de la délibération**
27 NOVEMBRE 2023

Absent : ./.

M. COSTEDOAT a été élu secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 15

Votants 19

OBJET : Étrennes pour le facteur

Mme la Maire informe l'Assemblée que la commune a pour tradition de verser des étrennes au facteur en charge de la
mairie au vu des services rendus. Elle propose de reconduire le montant versé en 2022 soit 150 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

DECIDE d'attribuer des étrennes d'un montant de 150,00 € (cent cinquante euros) à M. Candido FERNANDES,
facteur à Cernay-la-Ville, pour services rendus.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 27 novembre 2023

La Maire
Claire CHERET



Le secrétaire de séance
Thomas COSTEDOAT

